

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

13/09/2017

N° E17000160 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 06/09/2017, complétée le 12/09/2017, la lettre par laquelle le maire de VAILLY-SUR-SAUDRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet d'élaboration des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées de la commune de VAILLY-SUR-SAUDRE (Cher) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Marie-Chantal DEMERY est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de VAILLY-SUR-SAUDRE et à Madame Marie-Chantal DEMERY.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,  
L'assistante de contentieux,

